

## SEANCE DU 12 JANVIER 2010

Date de convocation : 07/01/2010

L'an deux mille dix, le 12 Janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROY.

**Présents** : Mrs ROY- CHARRON - LE GALL – SKOWRONSKI - COUSSEAU

Mmes GIRARD - LANDAIS – PAIRON –MILLET – TOURNADE - AIME

**Absents excusés** : BELEMBERT – ANCIAES – VENDAY

**Secrétaire de séance** : Mme MILLET Véronique

### Ordre du jour

- ✕ *Convention avec le SYDEV concernant la maintenance de l' éclairage public*
- ✕ *Convention avec la C.C des Isles du Marais poitevin concernant les accueils de loisirs lors des vacances scolaires*
- ✕ *Tarifification du CLSH de la commune*
- ✕ *Renouvellement du contrat de maintenance avec la société GEOSOFT ( cadastre numérique )*
- ✕ *Foyer rural mise aux normes électrique*
- ✕ *Dossier loi sur l' eau concernant la zone UT choix du bureau d' étude*
- ✕ *Lotissement étude géothermique*
- ✕ *Assurances dommages - Remboursement*
- ✕ *Prévision d' investissement*
- ✕ *Lotissement - mise en vente des parcelles*
- ✕ *Informations Diverses*
- ✕ *Questions Orales*

### Approbation Procès Verbal du Conseil du 1<sup>er</sup> Décembre 2009 :

Le Procès Verbal du Conseil du 1<sup>er</sup> Décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## Convention avec le SYDEV pour la maintenance de l'éclairage public

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire la convention de maintenance de l'éclairage public communal avec le syndicat d'Electrification de la Vendée pour un montant de 1050,90 € et autorise le Maire à signer tous documents afférents .

## Convention avec la Communauté de communes des Isles du Marais Poitevin au titre de l'accueil de loisirs lors des vacances de l'année 2010

- Vu la délibération du 31/12/2008
- Vu le contrat enfance jeunesse du 23/12/2008
- Vu les propositions du CLSH de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin du 05/01/2010 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

➤ de contractualiser avec la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin en vue de la participation des enfants et des adolescents de la commune au CLSH lors des petites vacances et des vacances d'été .

➤ de déterminer le coût journalier au titre des familles suivant les modalités ci-après.

Quotient familial	Participation famille	Participation C.C.A.S	Participation CAF	Participation commune	Montant journalier
QF < 500	3,50	3,00	6,60	19,09 €	32,19 €
QF > 500 < 650	4,50	2,00	6,60	19,09 €	32,19 €
QF > 650 < 7	6,00	0,50	6,60	19,09 €	32,19 €
QF > 7 < 800	8,00	0,50		20,09 €	32,19 €
QF > 800	9,10			19,49 €	32,19 €
Autre cas	13,10			19,09 €	32,19 €

\* Que les tarifs concernant les séjours et camp d'été seront déterminés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre .

\* Que le montant de la participation des familles s'effectuera par chèque lors de l'inscription de l'enfant,

\* Que le règlement des frais de séjours s'effectuera auprès de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin sur présentation de la liste des présences des enfants aux différentes activités,

\* Autorise le Maire à signer la convention, à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin .

## Tarification du CLSH communal

A compter du 1<sup>er</sup> Février 2010, sur proposition du Conseil Municipal les tarifs du Centre de Loisirs sont modifiés comme suit :

Quotient familial	Participation $\frac{1}{2}$ journée	des familles journée	Participation $\frac{1}{2}$ journée	C.C.A.S journée	Participation $\frac{1}{2}$ journée	CAF journée
QF < 500	2,50 €	5,00 €	1,00 €	1,00 €	3,30 €	6,60 €
QF > 500 < 700 ou 704 pour la MSA	3,50 €	6,00 €			3,30 €	6,60 €
QF > 700 ou 714 pour la MSA	5,00 €	9,00 €			1,80 €	3,60 €

## Renouvellement du contrat de maintenance « GEOSOFT » avec la société AMS

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler pour une période de 3 ans le contrat de maintenance du cadastre numérique dit GEOSOFT avec la société AMJ plan pour un montant annuel de 63,63 € HT et autorise le Maire à signer tous documents afférents .

## Foyer rural mise aux normes électrique

Le Maire informe le Conseil que les deux dernières visites annuel de sécurité au foyer rural mentionne des non conformités en matière électrique . La responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas de sinistre .Il conviendrait de faire procéder à ces mises aux normes .

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité confie à la société électric moteur la mise en conformité des installations électriques du Foyer rural pour un montant de 4500,00 € HT et autorise le Maire à signer tous documents afférents .

## Zone UT – loi sur l'eau

Sur proposition de la commission des finances le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer l'étude du dossier « loi sur l'eau » à la société COULAIS consultant pour un montant de 6 950 € HT incluant le dossier de l'enquête publique et du relevé topographique .

Les crédits correspondants seront inscrit au budget 2010 et autorise le Maire à signer tous documents afférents .

## Lotissement étude géotechnique

Sur proposition de la commission des finances le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer une étude géotechnique sur 5 parcelles du lotissement à la société COULAIS Consultant pour un montant de 3 400 € HT et autorise le Maire à signer tous documents .

## Assurance dommage remboursement

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour procéder à l'encaissement d'un chèque d'un montant de 439,98 € auprès de la société Groupama, correspondant à un sinistre .

## Prévision d'investissement

Le Maire a informé le Conseil Municipal des perspectives d'investissement 2010 en précisant qu'en priorité il conviendrait d'une part de financer les travaux ou les études en cours, d'autre part de budgéter les aménagements des investissements effectués .

Il s'en est suivi un échange au sein du Conseil et il a été convenu que ces investissements, hormis les restes à réaliser seraient arrêtés lors d'un prochain Conseil après l'arrêté des comptes 2009 .

## Lotissement – mise en vente des parcelles

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Mai 2009 déterminant le prix de vente des parcelles

- Vu la déclaration d'achèvement de la viabilisation en date du 11/12/2009 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à la vente de 19 lots du lotissement au prix mentionné dans la délibération en date du 5 Mai 2009 et autorise le Maire à signer tous actes, compromis et documents afférents à ces ventes .

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme :

En Mairie, le 15 Janvier 2010

le Maire,